

### Questions orales

En ce qui concerne la première partie de la question du député, qui demandait à savoir quand nous allons nous occuper de cette question de l'article discriminatoire de la loi sur les Indiens, je répéterai ce que le premier ministre a déjà dit: nous voulons laisser toute possibilité aux populations indiennes de se consulter et de nous faire savoir dans un délai raisonnable à quel moment elles seront disposées à ce que nous nous occupions de cet article dit discriminatoire; et cela pour la principale raison que cette question pose des problèmes compliqués relatifs aux conditions d'appartenance à la bande, comme le député ne l'ignore pas. En tout cas, la population indienne est parfaitement au courant de la résolution constitutionnelle dont la Chambre est saisie. Après l'expiration du délai prévu de trois ans, nous abolirons automatiquement le caractère discriminatoire de la loi sur les Indiens.

**M. Manly:** Dans sa réponse aux Nations Unies, le gouvernement canadien disait expressément que ce projet de loi serait rédigé et déposé à la Chambre avant le milieu de 1981, espérait-il. Quelle méthode de consultation des organismes canadiens suit-on actuellement pour que ce projet de loi représente leurs points de vue? Je veux parler tout spécialement des organismes féminins.

**M. Munro (Hamilton-Est):** Madame le Président, comme le député le sait, il y a dans la résolution constitutionnelle dont nous sommes actuellement saisis un article qui vise à supprimer le sexisme. L'article entrera en vigueur dans trois ans afin de donner aux gouvernements provinciaux le temps d'y adapter leurs mesures législatives. Il y a des mois que les Indiens étudient la résolution et ils ont témoigné à plusieurs reprises au comité de la constitution. Ils savent très bien que la constitution renfermera une disposition qu'élimine le sexisme et que celle-ci serait exécutoire dans trois ans. Il est donc clair que nous les avons grandement consultés à ce sujet.

Une foule d'association indiennes ont témoigné au comité de la constitution pour faire connaître leurs vues sur cet article en particulier et sur l'ensemble de la résolution. Nous les avons effectivement consultés et ils sont au courant de cet article. Ils savent aussi à quel comité s'adresser pour présenter leurs instances à cet égard. Il suffit de lire le compte-rendu des délibérations du comité de la constitution pour se rendre compte que nous nous sommes montrés tout à fait disposés à consulter les intéressés.

\* \* \*

### LA CAPITALE NATIONALE

#### LE RETARD APPORTÉ À L'AMÉNAGEMENT DU CENTRE RIDEAU

**M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier):** Madame le Président, ma question s'adresse au très populaire ministre des Travaux publics en sa qualité de ministre chargé de la Commission de la capitale nationale. C'est au sujet de l'aménagement dans ma circonscription du Centre Rideau qu'on attend depuis longtemps et dont on a grand besoin. Ma question fait suite à plusieurs remarques que m'ont faites des aménageurs, des entrepreneurs, des fournisseurs et des citoyens au sujet d'articles de journal disant que l'aménagement du Centre

Rideau a été reporté encore une fois. Le ministre peut-il affirmer que cet attermoiement n'entraînera pas une perte de 5 millions de dollars par mois, comme le disaient les journaux? Peut-il nous dire s'il est vrai que les avocats de l'aménageur, Viking-Rideau, et ceux de l'hôtel Western International n'arrivent pas à s'entendre, et que c'est là la principale raison du délai?

**L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics):** Madame le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de répondre à la question du député d'Ottawa-Vanier. Je demeure optimiste, car même si le projet a encore été retardé, j'ai bon espoir que ces difficultés sont temporaires et que le projet va démarrer bientôt. Nous sommes très enthousiastes à ce propos, car l'annonce du projet et de la construction d'un centre de congrès a suscité à Ottawa d'autres travaux d'aménagement qui profiteront non seulement à la ville mais à toute la région. Pour répondre plus précisément à la question, les articles de journal sont exacts. Les principales parties en cause, c'est-à-dire l'aménageur et l'hôtel, éprouvent certaines difficultés d'ordre juridique, et l'exécution juridique du contrat que le gouvernement fédéral a modifié à la demande du principal aménageur en changeant le bail en contrat de vente à également subi quelque retard. Nous avons bon espoir que ce projet se réalisera.

● (1500)

**Mme le Président:** Certaines des réponses qui ont été données aux questions aujourd'hui étaient, à juste titre, plutôt longues. Dans l'intérêt de la Chambre, je n'ai pas cru bon d'intervenir, mais les députés seront probablement d'accord pour qu'on prolonge un peu la période des questions.

\* \* \*

### LE LOGEMENT

#### LES MESURES POUR CONTRER LA PÉNURIE SUR LA CÔTE EST

**M. Howard Crosby (Halifax-Ouest):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics qui est responsable du logement. Le taux de vacance des logements de location à Saint-Jean, Terre-Neuve, est tombé à 2.5 p. 100, ce qui correspond à la moyenne nationale. Sur la côte est, les mises en chantier de logements ont baissé de plus de 10 p. 100, ce qui est supérieur à la moyenne nationale. En revanche les taux d'intérêt hypothécaires ont augmenté de 5 p. 100. A cause de tous ces facteurs, les locataires connaissent de graves difficultés financières sur la côte est et dans tout le Canada. Ils sont trois millions à être dans cette situation.

Nous avons entendu parler du programme MURB qui, à long terme, n'est pas intéressant. Nous avons entendu parler du programme actuel de construction de logements sociaux en Nouvelle-Écosse. Quelles autres mesures le ministre a-t-il en vue pour la côte est? Je lui rappelle qu'une bonne partie des initiatives dont il nous a parlé, notamment celles qui concernent l'Ontario, relèvent des pouvoirs publics provinciaux. Le ministre pourrait-il donc nous dire ce que le gouvernement fédéral a l'intention de faire dans ce domaine pour la côte est?